

DEPARTEMENT
DE LOIR-ET-CHER

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

ARRONDISSEMENT
DE BLOIS

Séance du 29 novembre 2022

CENTRE DEPARTEMENTAL
DE GESTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE

L'An deux mil vingt-deux le **29 novembre**, à **14h30**, le Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion s'est réuni au CARROIR, à LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR, Route Nationale, sous la Présidence de Eric MARTELLIERE

Date de la convocation :

Nombre de membres en exercice : 26

28 octobre 2022

Membres présents :

Date de la réunion :

29 novembre 2022

Titulaires : Nelly ANTOINE, Annick BARRÉ, Marie-Pierre BEAU, Jacques BOUVIER, Gérard CHOPIN, Joël DEBUIGNE, Jean-Michel DEZELU, François FROMET, Michèle GAUTHIER, Alain GOUTX, Claire GRANGER, Pascal HUGUET, Nicole JEANTHEAU, Jean-Marc MORETTI, Cécilia NAUCHE, Vincent ROBIN, Régine VASSAUX

Pouvoirs :

Yann BOURSEGUIN a donné pouvoir à François FROMET
Karine MICHOT a donné pouvoir à Jean-Michel DEZELU
Corinne GARCIA a donné pouvoir à Jean-Marc MORETTI
Christophe THORIN a donné pouvoir à Nelly ANTOINE

N°52.2022

Membres titulaires excusés : Thierry BENOIST, Yann BOURSEGUIN, Marie-Agnès FERET, Corinne GARCIA, Catherine LHÉRITIER, Philippe MERCIER, Karine MICHOT, Christophe THORIN

Objet de la délibération :

**Administration Générale –
Désignation des représentants
des collectivités et des
établissements publics aux
commissions administratives
paritaires**

Isabelle ROSSI-MICHEL, Inspectrice Principale, Conseillère aux décideurs locaux, Gilles DUPIN, Comptable Public – Responsable du Service de Gestion Comptable de Vendôme, excusés.

Cécilia NAUCHE a été désignée secrétaire de séance.

(Rapporteur : Eric MARTELLIERE, Président)

Le Président rappelle l'échéance du 8 décembre 2022 pour les élections professionnelles et informe les membres du Conseil d'Administration que des changements ont été apportés par la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 à compter du prochain renouvellement général des instances, prévu le 8 décembre 2022, notamment dans la composition des commissions administratives paritaires.

En effet, les groupes hiérarchiques sont supprimés en faveur d'une commission administrative paritaire unique pour chaque catégorie hiérarchique (CAP A, CAP B et CAP C).

Au regard de ces changements et du recensement du 1^{er} janvier 2022, le nombre de représentants titulaires du personnel a été porté :

- Pour la commission administrative paritaire de catégorie A à 4
- Pour la commission administrative paritaire de catégorie B à 6
- Pour la commission administrative paritaire de catégorie C à 8

.../...

Par ailleurs, le Président rappelle que les textes imposent une parité femmes/hommes de 40%.

Aussi, au regard des modifications présentées ci-dessus et des contraintes d'organisation de certains élus, le Président propose de modifier les compositions des différentes commissions administratives paritaires.

Le Président propose, après avis favorable du Bureau, les compositions suivantes :

Commission administrative paritaire de catégorie A

Titulaires (4)	Suppléants (4)
Eric MARTELLIERE	Alain GOUTX
Joël DEBUIGNE	Jean-Marc MORETTI
Michèle AUGÉ	Annick BARRE
Nicole JEANTHEAU	Claire GRANGER

Commission administrative paritaire de catégorie B

	Suppléants (6)
Eric MARTELLIERE	Annick BARRE
Joël DEBUIGNE	Annick GOINEAU
Jean-Michel DEZELU	Jean-Marc MORETTI
Michèle AUGÉ	Claire GRANGER
Nicole JEANTHEAU	Alain GOUTX
Jacques BOUVIER	Christophe THORIN

Commission administrative paritaire de catégorie C

Titulaires (8)	Suppléants (8)
Eric MARTELLIERE	Alain GOUTX
Joël DEBUIGNE	Gérard CHOPIN
Michèle AUGÉ	Claire GRANGER
Nicole JEANTHEAU	Michelle GAUTHIER
Jacques BOUVIER	Gérard CHAUVEAU
Annick BARRE	Catherine LHERITIER
Jean-Marc MORETTI	Christophe THORIN
Annick GOINEAU	Solange VALLEE

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident :

- d'approuver, s'agissant de la désignation des membres élus représentants les collectivités et les établissements publics, les nouvelles compositions des commissions administratives paritaires, comme présentées ci-dessus,
- de dire que ces nouvelles compositions prendront effet à compter du 8 décembre 2022,

- d'autoriser le Président du Centre Départemental de Gestion de Loir-et-Cher ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.

Publié ou notifié le : 05/12/22
Exécutoire le : 05/12/22

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte

Le Président

Eric MARTELLIERE



Fait et délibéré à La Chaussée-St-Victor,
Le 29 novembre 2022

Le Président,

ERIC MARTELLIERE

